

## Médiation par les pairs :

### Un dispositif de résolution des conflits par, pour, avec et entre les élèves.

De nombreux conflits entre les élèves existent dans tout établissement scolaire (tout comme dans la société). Afin d'aider les jeunes à régler eux-mêmes leur différent, un projet de médiation se met en place au collège.

La médiation permet de remettre en relation des élèves qui rencontrent des difficultés relationnelles (conflit) en essayant de résoudre le problème par le dialogue.

La médiation par les pairs est réalisée par des élèves volontaires et formés.

**Formés préalablement et suivis par des adultes référents**, des élèves « médiateurs » (volontaires) réalisent un protocole précis afin que deux « élèves médiés » (en conflit) et ayant accepté la démarche, tentent d'aboutir à une solution dont chacun sera satisfait.

Ce que permet la médiation :

**DIALOGUE / COMMUNICATION / ECHANGE**

**CIVISME**

**BIENVEILLANCE**

**APAISEMENT**

**SOLUTIONS POSITIVES**

**BIEN-ÊTRE**

Toute médiation restera confidentielle : ni les responsables légaux, ni les professeurs ne seront avertis des médiations (sauf les référents du projet). Si vous souhaitez plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site du collège ou le message sur Pronote (envoyé à chaque responsable) ou à contacter Mme Malaterre, CPE.

Nous vous remercions d'en discuter avec votre enfant.

Les adultes référents.

Signature du responsable légal :